



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010837

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/10/2025 11H44 C:005360 I:33602
V/REF : 1031294
V/Email reçu le Lundi 13/10/2025 a 11H44

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06465
IMMEUBLE : GGE P.COMMUNE -6465
14, RUE SAINT MICHEL
GGE PARTIE COMMUNE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N14 - LOGEMENT N1 SOUS PASS AU 1ER ETAGE - ATTENTION POUR ACCEDER
AU LOGEMENT BIEN PRENDRE L'ASCENSEUR TOUT A GAUCHE APRES AVOIR MONTER
LES 3 MARCHES

MOTIF : NOUVEAU LOCATAIRE-M.MOREAU-1ER ETAGE-TEL:06 64980999
INTERVENIR POUR REMPLACER TOUTES LES PLINTHES DE LA CHAMBRE 1 CELLE DE
GAUCHE

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16/10 A 11H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU 1ER ETAGE
PRISE DE COTE POUR REMPLACEMENT PLINTHES
REPLI DU CHANTIER

LE 23/10/2025 A 12H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT SOUS PASS AU 1ER ETAGE
- DEPOSE ET REMPLACEMENT DES PLINTHES DE LA CHAMBRE 1 SOIT 13ML

LA GESTIONNAIRE, MME DEFDAF EST ARRIVEE SUR PLACE AVEC LE NOUVEAU
LOCATAIRE POUR L'ETAT DES LIEUX
ET NOUS DEMANDE DE REMPLACER LES PLINTHES DE LA 2EME CHAMBRE EGALEMENT

LE 17/11 A 12H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT SOUS PASS AU 1ER ETAGE
SUITE A L'OUBLIE DE LA GESTIONNAIRE
REMPLACEMENT DE 14 METRES LINAIRES DE PLINTHE DANS LA CHAMBRE
PRISE DE REFERENCE POUR LE REMPLACEMENT DE POIGNEE
REPLI DU CHANTIER

LE 07/01 A 11H30 :
ARRIVEE SUR PLACE OCCUPANT ABSENT

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

CS LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 16H02 Mme J. DEFDAF

M.MOREAU NE POURRA PAS SE LIBERER POUR LE REMPLACEMENT DE LA POIGNEE ET
NE SOUHAITE PAS UNE INTERVENTION
NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT

CS LGESTION Email envoyé le 23/11/25 a 17H54 Mme J. DEFDAF

APRES RECHERCHE AUPRES DE NOS FOURNISSEURS, LE TYPE DE POIGNEE SUR PLACE
N'EXISTE PLUS. POUVONS-NOUS PROCEDER AU REMPLACEMENT DE LA POIGNEE NON A
A L'IDENTIQUE?
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER

MP LGESTION Email envoyé le 24/10/25 a 23H39 Mme J. DEFDAF

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS COMMUNIQUER LES COORDONEES DU NOUVEAU
LOCATAIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS ET PROCEDER AU REMPLACEMENT DES
PLINTHES DE LA 2EME CHAMBRE CONFORMEMENT A VOTRE DEMANDE
Suite a donner : OUI. Le 17/11/2025 a 14:23

Suite a donner : OUI. Le 20/11/2025 a 15:48

Suite a donner : OUI. Le 18/12/2025 a 15:26

Suite a donner : OUI. Le 23/12/2025 a 10:13

Suite a donner : OUI. Le 07/01/2026 a 11:58

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,48	56,48
13,00	MS00026-Rempl.Plinthe bois pré-peinte/Ml	3	35,94	467,22
14,00	MS00026-Rempl.Plinthe bois pré-peinte/Ml	4	35,94	503,16



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010837

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1026,86
T.V.A. a 10,00%	102,68
TOTAL T.T.C.En EURO	1129,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1031294 du 13/10/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

14 RUE ST MICHEL

69007 LYON

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

06465-00001-00001-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 28/10/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00026 Plinthe bois pré-peinte y compris toutes sujétions MI REPLACER TOUTES LES PLINTHES DE LA CHAMBRE 1 CELLE DE GAUCHE ATTENTION POUR ACCEDER AU LOGEMENT BIEN PRENDRE L'ASCENSEUR TOUT A GAUCHE APRES AVOIR MONTER LES 3 MARCHES LOG SOUS PASS 1	10,00	35,95	359,50	35,95	395,45

Total H.T.	415,99
Total TVA	41,60
Total TTC	457,59

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 13/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 RUE ST MICHEL 69007 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **13/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1031294